

Sabarat

ENTRE RANDOULY ET BERBEZIEL

Bulletin d'information de la commune

Janvier 2023

Mairie de
SABARAT



Ariège - Pyrénées
Occitanie



Sommaire

Le Mot du Maire p. 2

**Délibérations
du Conseil Municipal** p. 3

Réalisations 2022 p. 8

**Projets 2022
qui se concrétiseront
en 2023** p. 8

La vie communale p. 12

La vie associative p. 13

**Les activités
de l'école** p. 16

.....
**Merci aux associations pour
leurs articles et à la commission
communication, qui ont contribué
à l'élaboration de ce numéro.**
.....

Mairie de Sabarat

1, place du Pradet - 09350 - SABARAT
Tél : 05 61 69 91 08
Fax : 05 61 69 57 70
Email : mairiedesabarat@orange.fr

www.sabarat.fr
.....

Directeur de publication
Laurent MILHORAT

Crédit photos

Mairie et associations de Sabarat.

Conception graphique et réalisation
benjamin-babnon.com

Impression : NOVA Scop - Foix
05 61 65 14 64

Tirage : 300 exemplaires

**Ce numéro peut être téléchargé
sur <http://www.sabarat.fr>**



Le Mot du Maire

La plupart des années ont leur marqueur : 2020 et 2021 seront marquées par la pandémie. 2022, quant à elle, restera gravée dans nos mémoires comme l'année de l'invasion de l'Ukraine.

Dans un contexte international tendu, les répercussions économiques tant redoutées voient le jour, notamment en matière énergétique et en perte de pouvoir d'achat.

L'inflation touche tous les secteurs : coûts de l'énergie, de l'essence, des denrées alimentaires, des matériaux de construction, etc

Il n'est pas simple dans le contexte actuel de gérer une collectivité comme la nôtre et de faire des choix pour l'avenir. Sabarat reste un village avec des moyens humains et financiers limités qui nous contraignent. Nous devons tous en avoir conscience.

Le budget communal, donc, n'est pas épargné et il convient dès lors de redoubler de vigilance. Dans ce contexte compliqué, et face à ce défi économique et écologique, avec le conseil municipal, notre priorité est l'attention apportée à la consommation énergétique comme vous pourrez le voir dans ce bulletin municipal.

Éclairage public : Notre village a en effet été précurseur pour la coupure de l'éclairage public ce qui a permis à notre commune de déjà réaliser de substantielles économies. Afin de pouvoir amortir l'augmentation du prix de l'électricité, cette coupure va être augmentée d'une heure par nuit.

Luminaires Mairie : L'ensemble des luminaires de la mairie a été changés par des luminaires LED avec une consommation d'énergie plus faible et une puissance plus maîtrisée. La prochaine étape est le changement des luminaires de l'école et de la cantine.

Chauffage Mairie-École-Cantine-CLAE : changement des radiateurs vétustes et consommateur d'énergie par un système de chauffage par pompe à chaleur air /air plus moderne et ayant donc une consommation énergétique moindre.

Le projet de rénovation énergétique de la salle polyvalente va « enfin » prendre forme avec une réalisation prévue au premier semestre 2023.

En parallèle, nous constatons une montée des incivilités de toute nature comme une montée des exigences des habitants. Une prise de conscience de tous est nécessaire. La Mairie n'est pas en mesure de répondre à toutes les attentes.

Même si de nombreuses incertitudes continuent de peser lourd sur l'avenir, le début d'une nouvelle année est toujours une source d'espoir et d'optimisme, c'est une période où l'on se plaît à croire en de meilleurs lendemains et où l'on se projette vers de nouveaux objectifs ou horizons. 2023 ne fait pas exception et c'est avec enthousiasme et une forte résolution que la Municipalité souhaite poursuivre ces actions.

*L'ensemble du Conseil Municipal, ainsi que le personnel communal,
se joint à moi pour vous souhaiter une merveilleuse nouvelle année
pleine de paix, d'amour, de santé et de prospérité.*

Bonne et heureuse année 2023

*Laurent Milhorat
Maire de Sabarat*



Délibérations du conseil municipal 2022

Vous pouvez retrouver l'ensemble de Procès-Verbaux des Conseil Municipaux ainsi que les délibérations complètes sur le site www.sabarat.fr

03 AOÛT 2022

Présents : MM. MILHORAT Laurent - REY Didier - LACANAL Carole - BARRÉ Patricia - ESQUIROL William - LAPEYRE Gwenaëlle - LEAL RAMIREZ Agnès - PONS Magnolia.

Absents excusés : Madame BRIÈRE Stéphanie (procuration à M. MILHORAT Laurent),
Monsieur BUSCAIL Arnaud,
Monsieur THEUILLON Jean-François.

DÉLIBÉRATIONS

● **OBJET : MISSION D'ASSISTANCE À MAÎTRISE D'OUVRAGE POUR ACCOMPAGNER LA COLLECTIVITÉ DANS LA DÉFINITION D'UN PROJET PARTICULIÈREMENT COMPLEXE D'INTERVENTION SUR L'HABITAT PRIVÉ. PROPOSITION CABINET URBANIS & DEMANDE DE SUBVENTIONS.**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'ACCEPTER la proposition du cabinet *Urbanis* d'un montant de 19 150 € HT soit 22 980 € TTC pour l'étude pré-opérationnelle nécessaire à la définition d'un projet prenant en compte l'ensemble des contraintes du site dans le cadre de la restructuration de l'îlot rue du Moyen Âge à Sabarat suite à la signature de la convention EPFO-CCAL-COMMUNE;
- de DEMANDER une subvention à l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) à hauteur de 50 % du montant HT du montant total de l'étude soit 9 575 €;
- de DEMANDER une subvention à l'Établissement Public Foncier Occitanie (EPFO) à hauteur de 30 % du montant HT du montant total de l'étude soit 5 745 €;
- d'AUTORISER Monsieur le Maire à signer toute pièce relative à cette décision.

Pour 8 / Abstention 1

● **OBJET : SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE GESTION DES POPULATIONS FÉLINES SANS PROPRIÉTAIRE AVEC LE VÉTÉRINAIRE DE DAUMAZAN**

Le conseil Municipal :

CONSIDÉRANT que la prolifération des chats errants sur la commune de Sabarat pose des problèmes de salubrité publique,
CONSIDÉRANT que la capture, la stérilisation de ces chats sont nécessaires pour limiter la prolifération, et qu'il convient après ces opérations de les relâcher dans leur milieu naturel,

CONSIDÉRANT que les prix pratiqués sont les suivants :

Actes	Honoraires TTC
Castration du chat et anesthésie	60 euros
Ovariectomie de la chatte et anesthésie	90 euros
Ovariohystérectomie de la chatte et anesthésie	110 euros
Euthanasie chat	40 euros
Incinération collective chat	50 euros

DECIDE d'autoriser le maire ou son représentant à signer la convention avec la SELARL Vétérinaire DEBAILLEUL, domicilié à Daumazan et tout document afférent à ce dossier.

Votée à l'unanimité

● **OBJET : CONVENTION ACCUEIL DES CHIENS ERRANTS EN FOURRIÈRE AVEC LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES PORTES ARIÈGE PYRÉNÉES**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, renouvelle la convention de fourrière animale avec la Communauté des Communes des Portes d'Ariège Pyrénées compte tenu des problèmes occasionnés chaque année par les chiens errants dans la Commune et donne lecture de la Convention dans les conditions suivantes :

- tarif d'adhésion permettant aux communes extérieures à la communauté de communes de bénéficier des services de la fourrière intercommunale, est fixé à 2,00 € par habitant pour l'année 2022, sur la base de la population totale déterminée par l'INSEE au 1^{er} janvier 2022;

- chaque demande d'intervention sera facturée à la commune demandeuse suivant les barèmes suivants :

Prestation pour le déplacement de 2 agents	Communes adhérentes
Déplacement pour récupérer le chien (aller et retour)	0.25€/km
Coût horaire du déplacement semaine (aux horaires d'ouverture)	11,40€/heure
Coût horaire du déplacement week-end et hors horaires d'ouverture	15,00€/heure
Frais vétérinaires (déplacement, soins, produits hypodermiques...)	Remboursement intégral des frais
Matériel CCPAP détérioré (gants, lasso de capture, caisse de piégeage...)	Remboursement intégral des frais
Hébergement	0€/jour

Votée à l'unanimité

● OBJET : DÉCISION MODIFICATIVE N°1 BUDGET PRIMITIF 2022

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter la décision modificative n° 1 au budget principal 2022 comme suit en Section d'Investissement (Dépenses et Recettes) :

Imputation	Libellé	Dépenses	Recettes
10226	Taxe Aménagement	+ 1 000	
10226	Taxe Aménagement		+ 1 000
TOTAL		+ 1 000	+ 1 000

Suite à cette DM, le budget prévisionnel d'investissement est équilibré en dépenses comme en recette à 420 811 €

Votée à l'unanimité

06 SEPTEMBRE 2022

4

Présents : MM. MILHORAT Laurent - REY Didier - LACANAL Carole - BARRÉ Patricia - BRIÈRE Stéphanie - LEAL RAMIREZ Agnès - PONS Magnolia

Absents excusés : Madame BARRÉ Patricia (procuration à M. MILHORAT Laurent),
Monsieur BUSCAIL Arnaud,
Monsieur ESQUIROL William,
Madame LAPEYRE Gwenaëlle,
Monsieur THEUILLON Jean-François.

DÉLIBÉRATIONS

● OBJET : PLAN D'URBANISME INTERCOMMUNAL DE LA COMMUNAUTÉ DES COMMUNES ARIZE-LÈZE : ORIENTATIONS GÉNÉRALES DU PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES : DÉBAT

Par délibération en date du 26 juin 2019, le Conseil communautaire Arize-Lèze a prescrit l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi), précisé les objectifs poursuivis et défini les modalités de la concertation. Le PLUi doit permettre de traduire le projet du territoire, dans une perspective d'au moins 10 ans, et de l'entériner dans un cadre réglementaire précis.

L'article L.151-2 du Code de l'urbanisme dispose que les PLUi comportent un Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), pièce maîtresse définissant les enjeux et les objectifs du projet d'aménagement du territoire dans toutes les thématiques concernées et analysées dans le diagnostic.

Il fixe des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

Ainsi, dans le respect de ces dispositions, la Communauté de communes traduit son projet intercommunal sous forme d'orientations principales, regroupées en trois axes :

- axe 1 : un territoire en évolution constante au service de sa population;
- axe 2 : un cadre de vie préservé source d'économie et d'attractivité;
- axe 3 : des enjeux à prendre en compte pour garantir un développement durable et harmonieux.

Ces axes sont déclinés en objectifs qui sont eux-mêmes détaillés.

L'ensemble du travail engagé depuis le diagnostic a été réalisé en lien avec les communes, qui ont été associées à plusieurs niveaux : dans le cadre de réunions d'avancement avec le Comité de pilotage, d'entretiens individuels avec les communes, de présentation en réunions d'élus. Enfin, le diagnostic et le projet de PADD ont été présentés aux Personnes Publiques Associées dans le cadre de réunions de travail.

Conformément à l'article L.153-12 du Code de l'urbanisme, un débat sur les orientations générales du PADD du futur PLUi doit avoir lieu au sein de chaque conseil municipal des communes membres de l'EPCI compétent en matière de PLUi, ainsi qu'au sein du conseil communautaire de cet EPCI et ce, au plus tard deux mois avant l'examen du projet de PLUi.

Ce débat ne fait pas l'objet d'un vote.

Le Conseil municipal,
PREND ACTE de la tenue d'un débat sans vote sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables, conformément à l'article L.153-12 du code de l'urbanisme,
PRÉCISE que la tenue de ce débat est formalisée par la présente délibération

28 NOVEMBRE 2022

Présents : MM. MILHORAT Laurent - LACANAL Carole - BARRÉ Patricia - BRIÈRE Stéphanie - ESQUIROL William - THEUILLON Jean-François.

Absents excusés : Monsieur REY Didier (procuration à Mme BARRÉ Patricia),
Madame LEAL RAMIREZ Agnès (procuration à Mme BRIÈRE Stéphanie),
Madame LAPEYRE Gwenaëlle (procuration à M. THEUILLON Jean-François),
Madame PONS Magnolia (procuration à M. MILHORAT Laurent),
Monsieur BUSCAIL Arnaud.

DÉLIBÉRATIONS

● OBJET : AVENANT CONVENTION AU SERVICE DE SANTÉ ET DE SÉCURITÉ AU TRAVAIL DU CENTRE DE GESTION DE L'ARIÈGE

Considérant que les collectivités territoriales doivent veiller à l'état de santé des agents en ayant comme préoccupation d'empêcher toute altération de leur état de santé du fait de l'exercice de leurs fonctions,
Considérant que chaque collectivité et chaque établissement public local doit disposer d'un service de médecine professionnelle et préventive, et que cette obligation peut être satisfaite par l'adhésion à un service créé par un Centre de Gestion,
Considérant que le Centre de Gestion de l'Ariège a mis en place un pôle santé sécurité au travail regroupant un service de médecine professionnelle et préventive et un service de prévention des risques relatifs à l'hygiène et à la sécurité,
Considérant que les parties ont préalablement signées une convention en date du 05/05/2021.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- autorise l'autorité territoriale à signer l'avenant N°1 proposé par le Centre de Gestion de l'Ariège;
- inscrit les crédits correspondants au budget de la collectivité selon les modalités détaillées dans la convention d'adhésion au Service de Santé Sécurité au Travail du Centre de Gestion de l'Ariège.

Votée à l'unanimité

● OBJET : CONVENTION FOURRIÈRE VÉHICULE

M. le Maire fait savoir que la Commune est confrontée, de manière croissante à diverses difficultés relevant du Code de la Route comme :

- le stationnement abusif, c'est-à-dire pendant plus de 7 jours en un même point de la voie publique ou privée ouverte à la circulation publique ou de ses dépendances;

- les véhicules en voie « d'épavisation » à savoir les véhicules privés d'éléments indispensables à leur utilisation normale et insusceptibles de réparation immédiate à la suite de dégradation ou de vol, s'ils se trouvent sur une voie ouverte à la circulation publique ou ses dépendances;
- les véhicules constituant une entrave à la circulation ;
- les véhicules gênant l'organisation d'une manifestation par exemple;
- les véhicules immobilisés après infraction au Code de la Route.

Et du Code de l'Environnement comme :

- les véhicules réduits à l'état d'épaves c'est-à-dire à l'état de carcasses non identifiables et qui ne peuvent plus être utilisés pour leur destination normale. Dans ce cas, l'épave constitue un bien meuble abandonné et donc un déchet au sens des articles L 541-1 à L 546-8 du Code de l'Environnement.

Il appartient au Maire de prendre toutes dispositions pour faire cesser l'infraction ou le trouble, dans le cadre du Code de la Route qui prévoit la mise en fourrière des véhicules et dans le cadre du Code de l'Environnement qui permet l'élimination des épaves de véhicules comme de simples déchets.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à signer la convention avec le garage PROUDHOM.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur Le Maire et après en avoir délibéré :

- ACCEPTE les termes de la convention de mise en fourrière des véhicules conformément au projet joint à la présente;
- QUE la convention sera conclue avec le garage PROUDHOM pour une durée de 5 ans à compter du 01/12/2022;
- AUTORISE M. le Maire à signer la convention entre la Commune de SABARAT et le garage PROUDHOM.

Votée à l'unanimité

● OBJET : ÉCLAIRAGE PUBLIC - MODIFICATION HORAIRE EXTINCTION

Le Conseil municipal, cet exposé entendu, et après en avoir délibéré, décide :

- de modifier les horaires de coupure de l'éclairage public avec les horaires suivants :
- Pour le village :
 - du 1^{er} juin au 31 août : coupure de minuit au lever du jour (pas de rallumage);
 - du 1^{er} septembre au 31 mai : coupure de 23h00 à 6h00.
- Pour les fermes ou écarts du village :
 - sur toute l'année coupure de 23h00 à 6h00.
- Pour l'Eglise :
 - sur toute l'année : coupure à 23h00 au lever du jour (pas de rallumage).
- L'éclairage public restera allumé toute la nuit pour le village :
 - les nuits du vendredi au samedi, du samedi au dimanche et du dimanche au lundi du week-end du dernier dimanche du mois de juillet pour la fête locale annuelle;
 - pour les fêtes de fin d'année du 24 décembre de l'année N au 2 janvier de l'année N+1.

Pour tout évènement exceptionnel, et après demande auprès de la mairie, l'éclairage public pourra être maintenu tout ou partie de la nuit sur la zone du village de Sabarat de façon manuelle. La demande devra parvenir à la mairie pour étude au moins 8 jours avant la date de la manifestation.

- donne pouvoir à Monsieur le Maire afin d'effectuer les démarches nécessaires à la mise en œuvre de cette opération

Votée à l'unanimité

● OBJET : DÉCISION MODIFICATIVE N° 2 BUDGET PRIMITIF 2022.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'adopter la décision modificative n° 2 au budget principal 2022 comme suit :

Section Fonctionnement (Dépenses)

Imputation	Libellé	Dépenses
6811-042	OPÉRATION D'ORDRE : dotations aux amortissements	+ 1207
023	VIREMENT EN SECTION DE FONCTIONNEMENT	- 1207
TOTAL		0

Suite à cette DM, le budget prévisionnel de fonctionnement est équilibré en dépenses comme en recette à 385 128 €.

Section d'Investissement (Recettes)

Imputation	Libellé	Recettes
2804182-040	OPERATION D'ORDRE ENTRE SECTIONS: Subventions d'équipement aux personnes de droit privé - Bâtiments et installations	+ 1207
021	VIREMENT EN SECTION DE FONCTIONNEMENT	- 1 207
TOTAL		0

Suite à cette DM, le budget prévisionnel d'investissement est équilibré en dépenses comme en recette à 420 811 €.

Votée à l'unanimité

● OBJET : CONVENTION DE MANDAT AVEC LA CCAL POUR ÉTUDE DES PÉRIMÈTRES DÉLIMITÉS DES ABORDS (PDA)

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que la Communauté de Communes Arize-Lèze, en concommitance avec l'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi), a saisi l'opportunité de substituer les rayons de 500 mètres constituant les abords des monuments historiques de certaines communes volontaires par des Périmètres de Délimitation des Abords (PDA), périmètres adaptés au terrain prenant en compte les éléments préexistants constitutifs du paysage et le découpage parcellaire dans un souci de co-visibilité avec les monuments historiques.

Le coût total de la prestation s'élève à 17 500 € HT, la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) finance 50% de l'opération et chacune des sept communes participe à hauteur de 1 250 € HT.

La Communauté des Communes ARIZE-LÈZE propose que par la conclusion d'une convention de mandat, chacune des sept communes confie à la Communauté de Communes ARIZE-LÈZE l'exécution de l'étude des Périmètres Délimités des Abords.

Le conseil municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, décide :

- d'AUTORISER Monsieur le Maire à signer une convention de mandat pour l'exécution de l'étude des Périmètres Délimités des Abords avec la Communauté de Communes ARIZE-LÈZE.
- de PRÉVOIR les inscriptions nécessaires dans le cadre du budget primitif de la Commune afférent à l'exercice 2023.

Votée à l'unanimité

Présents : MM. MILHORAT Laurent - Monsieur REY Didier - LACANAL Carole - BARRÉ Patricia - ESQUIROL William - LAPEYRE Gwenaëlle - LEAL RAMIREZ Agnès - PONS Magnolia.

Absents excusés : Madame BRIÈRE Stéphanie (procuration à M. MILHORAT Laurent),
Monsieur BUSCAIL Arnaud,
Monsieur THEUILLON Jean-François.

DÉLIBÉRATIONS

● OBJET : DÉCISION MODIFICATIVE 2022-003

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter la décision modificative n° 3 au budget principal 2022 comme suit en Section d'Investissement (Dépenses) :

Imputation	Libellé	Dépenses
10226	Taxe Aménagement	+ 500
2131	Bâtiments Publics	500
TOTAL		0

Suite à cette DM, le budget prévisionnel d'investissement est équilibré en dépenses comme en recette à 420 811 €.

Votée à l'unanimité

● OBJET : RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE SALLE POLYVALENTE / DEMANDE D'ATTRIBUTION DE DETR 2023

Coût prévisionnel du projet :

Réhabilitation énergétique de la salle polyvalente :
272 834 € HT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré sollicite une subvention de 30 500 € au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) 2023 auprès de l'Etat;

Votée à l'unanimité

● OBJET : ACCESSIBILITE SALLE POLYVALENTE / DEMANDE D'ATTRIBUTION DE DETR 2023

Coût prévisionnel du projet :

Mise aux normes de l'accessibilité de la salle polyvalente :
6 500 € HT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré sollicite une subvention de 3 000 € au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) 2023 auprès de l'Etat;

Votée à l'unanimité

● OBJET : RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE & ACCESSIBILITE SALLE POLYVALENTE / DEMANDE D'ATTRIBUTION DE FDAL 2023

Coût prévisionnel du projet :

Réhabilitation énergétique et mise aux normes de l'accessibilité de la salle polyvalente : 272 834 € HT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré sollicite une subvention de 16 500 € au titre du Fond Départemental d'Action Locale (FDAL) 2023 auprès du Conseil Départemental de l'Ariège;

Votée à l'unanimité

● OBJET : CHANGEMENT DU CHAUFFAGE ÉCOLE-MAIRIE-CLAE-CANTINE / DEMANDE D'ATTRIBUTION DE DETR 2023

Coût prévisionnel du projet :

Mise en place d'un système de chauffage par pompe à chaleur air /air à la mairie, à l'école, au CLAE et à la cantine : 11 674,88 € HT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré sollicite une subvention 5 838 € au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) 2023 auprès de l'Etat;

Votée à l'unanimité

● OBJET : CHANGEMENT DU CHAUFFAGE ÉCOLE-MAIRIE-CLAE-CANTINE / DEMANDE D'ATTRIBUTION DE FDAL 2023

Coût prévisionnel du projet :

Mise en place d'un système de chauffage par pompe à chaleur air /air à la mairie, à l'école, au CLAE et à la cantine : 11 674,88 € HT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré sollicite une subvention de 3 502 € au titre du Fond Départemental d'Action Locale (FDAL) 2023 auprès du Conseil Départemental de l'Ariège;

Votée à l'unanimité

Réalisations 2022

MISE EN PLACE ALARMES INCENDIES

Suite à la délibération du 12 novembre 2021, la mairie a équipé ses bâtiments communaux non déjà pourvus d'alarmes incendies Type 4 : la mairie, l'école, la cantine et le CLAE, la bibliothèque, le foyer rural ainsi que l'église et le temple sont concernés.

En effet, une détection incendie rapide et efficace est encore et toujours la pierre angulaire de tout système de protection incendie. L'alarme incendie permet d'assurer la sécurité des personnes présentes sur un lieu donné, d'avertir l'ensemble des personnes présentes dans

le bâtiment d'un départ de feu et déclencher ainsi les protocoles d'évacuation. Comment ? En diffusant un son d'alerte normé NFS32001, conçu spécialement pour prévenir le risque incendie, audible en tout point du bâtiment.

Coût de l'opération : 4 044,89 € HT, soit 4 853,87 € TTC

Subventions versées :

- État, 1 618 €
- Département de l'Ariège, 1 578 €

Récupération TVA : 796,23 €

Coût pour la commune : 861,64 €



ACHAT PETIT MATERIEL DE VOIRIE

Les services techniques de la mairie de SABARAT se sont équipés de petit matériel afin d'entretenir la voirie de la commune :

- Une débroussailleuse professionnelle équipée de têtes particulières qui permettent d'entretenir les trottoirs de la commune – Coût : 1 143,60 €.
- Un nettoyeur haute pression pour débarrasser les trottoirs de la commune des mousses et autres salissures. Ce nettoyeur professionnel autonome à moteur thermique à destination du BTP, des artisans du bâtiment, des collectivités permettra

un nettoyage tout terrain à partir d'un point d'eau en l'absence d'électricité – Coût : 1 143,60 €.

- Le changement du tracteur pelouse de la commune pour l'entretien des espaces verts – Coût : 1741,67 € HT avec la reprise de l'ancien tracteur pelouse.
- L'achat d'un broyeur à végétaux qui permettra de broyer les tailles de haies, broussailles, tiges sèches et branches avait été envisagé mais le SMECTOM mettant à disposition des communes un tel équipement cet investissement a été abandonné.

Coût prévisionnel de l'opération : 6 999 € HT, soit 8 399 € TTC

Subventions demandées :

- État, 2 100 €
- Département de l'Ariège, 3 500 €

Récupération TVA estimée : 1 378 €

Coût prévisionnel pour la commune : 1 422 €



Projets 2022 qui se concrétiseront en 2023

PRÉVUS EN 2022, PLUSIEURS PROJETS ON PRIT DU RETARD DANS LEURS ÉLABORATIONS, ILS SERONT DONC FINALISÉS EN 2023 :

- La rénovation de la salle polyvalente (Demandes administratives et études)
- La mise en accessibilité des WC publics (Problèmes de livraison)
- La mise en place de composteurs partagés : (Recherche Référent communal et retard des décorations effectuées par le CLAE)

D'autres comme l'étude bourg centre est en cours et nous connaissons ces résultats en 2023.

MISE EN PLACE D'UN COMPOSTEUR PARTAGÉ

Nous recherchons des citoyens bénévoles pour devenir référent-es.

La mise en place d'un composteur partagé, place du Coustou, sera effective début 2023.

Afin de finaliser cette mise en place, nous recherchons des citoyens bénévoles pour devenir référent-es.
Merci de vous faire connaître auprès du secrétariat de la mairie.

RAPPEL DES RÈGLES PRATIQUES

- Si je mets des restes de repas (fond d'assiette) je les enfouis sous le mélange.
- Je réduis les légumes et fruits gâtés en petits morceaux.
- J'évite le pain dans le composteur car ses moisissures ralentissent la décomposition.
- J'ajoute une dose de matière sèche, j'informe les référents lorsque le bac à matière sèche est bientôt vide.



ÉTUDE BOURG CENTRE

Une convention pré-opérationnelle tripartite, Communauté de Communes Arize-Lèze, Commune de Sabarat et EPF, a été signée le 6 janvier 2022 et approuvée par le préfet de Région le 6 janvier 2022, sur le secteur de l'îlot dégradé dit « du Moyen-Âge ».

Cette convention a pour objectif d'accompagner la commune dans le cadre de son projet de renouvellement urbain et notamment sur les missions d'affinage du projet par le biais d'études foncières nécessaires à la délimitation des périmètres opérationnels définitifs d'intervention de l'établissement.

Dans le cadre de son PLUi, la commune de Sabarat a identifié ce secteur comme devant faire l'objet d'un projet de revitalisation du cœur de village comprenant la résorption de l'habitat dégradé, la réalisation de logements communaux et le traitement des espaces paysagers existants.

L'objectif de notre mission sera de co-construire avec les partenaires et les élus une stratégie d'intervention pour l'îlot du Moyen Âge, à partir

de notre expertise et en complément du travail déjà réalisé lors de l'atelier de projets.

Le cabinet d'étude veillera à la faisabilité économique, juridique et opérationnelle de cette stratégie.

Le but de cette étude est de conseiller la collectivité sur la stratégie opérationnelle à engager sur l'îlot du Moyen-Âge et de réaliser l'étude de faisabilité RHI/ THIRORI.

Phase préalable

- Analyse du marché immobilier à l'échelle de la commune
- Recueil des données LHI

Phase 1 : diagnostic à l'échelle de l'îlot

- Diagnostic architectural et urbain
- État d'occupation et besoin en travaux des immeubles
- État juridique des biens et stratégie des propriétaires

Présentation du diagnostic

Phase 2 : scénario d'intervention

- Sur la base du diagnostic, présentation de deux scénarii d'intervention avec proposition

de principes d'intervention, programmation, stratégie juridique et foncière et pré-bilan sommaire

Choix d'un scénario

Phase 3 : montage du dossier RHI / THIRORI

Présentation du dossier d'éligibilité

Coût prévisionnel de l'opération :

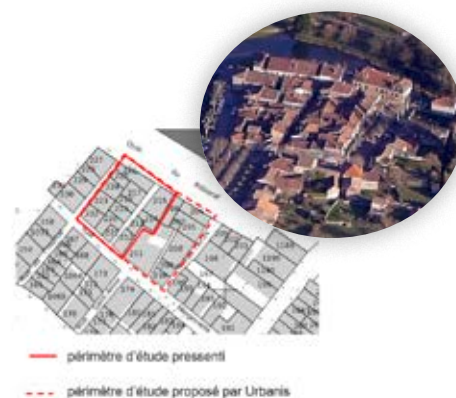
21 197,50 € HT, soit 25 437 € TTC pour 42,5 jours de travail

Subventions demandées :

- Établissement Public Foncier Occitanie (EPFO) : 10 568,75 €
- Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) : 6 359,25 €

Coût prévisionnel pour la commune :

4 239,50 € du montant HT.



MISE EN ACCESSIBILITÉ WC PUBLIC

Cette mise en place de nouveaux WC publics aux normes PMR, qui est en projet depuis plus de deux ans va prendre forme en janvier 2023.

En effet, des retards ont été pris dans la conception de ces WC (PB sur la chaîne de montage dus à des difficultés de personnels).



Ils devaient en effet être livrés en novembre 2022.

Pour rappel, le choix de la municipalité a été guidé par les avantages liés à la cabine WC prémontée, c'est-à-dire :

- **Répond aux Normes Handicapés NF P99-611.** Ces normes prévoient la possibilité pour une personne handicapée d'accéder, de circuler et d'utiliser les prestations à l'intérieur de l'installation :
- **Solidité, fiabilité et anti-vandalisme :** tous les équipements en inox, essais de résistance aux chocs contrôlés sur la porte,

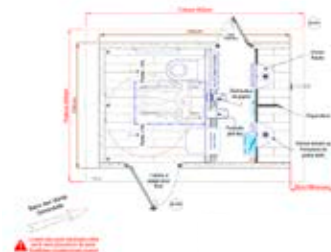
essais à l'arrachement sur tous les éléments intérieurs et extérieurs de la toilette.

- **Hygiène et propreté :** nettoyage à haute pression, nettoyage sol et cuvette à l'eau avec l'adjonction d'un produit désodorisant et désinfectant, nettoyage et séchage de l'abattant.
- **Toutes les fonctions du sanitaire monobloc sont automatisées :** ouverture de porte avec témoin de présence, fermeture automatique et mise en route du système autonettoyant, nettoyage, lavage des mains.

Coût prévisionnel de l'opération :
41 815 € HT, soit 50 178 € TTC

Subventions demandées :

- État FSIL 24 485 €
 - Département de l'Ariège 9 000 €
- Récupération TVA estimée :** 8 231 €
Coût prévisionnel pour la commune : 8 462 €



RENOVATION THERMIQUE ET ENERGETIQUE / SALLE POLYVALENTE

Par délibération du 29 décembre 2020, le Conseil Municipal s'est engagé dans la Rénovation Énergétique de la Salle Polyvalente du Langoust afin d'améliorer sa performance énergétique.

Le but sera d'entreprendre l'ensemble des travaux visant à :

- diminuer la consommation énergétique du bâtiment (réduire la facture),
- améliorer le confort des futurs usagers,
- agir concrètement pour le climat.

Cette volonté communale devra s'accompagner, également, d'un contrôle du respect des normes en vigueur vis-à-vis de :

- l'Accessibilité aux personnes handicapées ou à mobilité réduite,
- la Sécurité des personnes en cas d'Incendie.

La salle polyvalente est un bâtiment de 1983 dont les caractéristiques ne correspondent plus aux exigences actuelles ni en matière d'économie d'énergie et de confort thermique ni sur le plan du confort acoustique.

Avec une structure en bon état (murs, charpente, réseaux) les travaux envisagés, permettront la « remise aux normes » de l'espace intérieur avec une double visée énergétique et acoustique.

La conception du projet a été confié aux architectes Calvet et Roussel depuis, le début de l'année 2022. Les phases de Diagnostic, esquisse et avant-projet sommaire ont été fournis en mai 2022.

La phase de Conception et Travaux est en cours avec le plan de conception générale qui va vous être présenté (plan qui a été présenté en commission travaux).

Le marché public pour la sélection des entreprises a été publié le 16 décembre 2022. Date limite de réception des offres le 20 janvier 2023.

La phase Travaux commencera lorsque les entreprises seront mandatées (date prévisionnelle fin février 2023). Durée des travaux prévisionnels 5 mois.

Pour la réalisation du projet nous avons dû faire appel à :

- **Un Bureau d'étude pour le Diagnostic Amiante et Plomb avant Travaux,** (Le Code du Travail impose aux donneurs d'ordre, maîtres d'ouvrage, exploitants

et aux propriétaires de faire effectuer une recherche des matériaux et polluants dangereux, préalablement à tous travaux, opérations de démolition ou de maintenance comportant des risques d'exposition des travailleurs)

BE retenu ABCDPRO – Montant devis : 1 625 € HT

- **Un Bureau d'étude pour la mission Bureau de Contrôle,** (Le contrôle technique des ouvrages a pour objectif de prévenir les aléas techniques lors de la conception et de la réalisation des ouvrages, aléas pouvant engendrer des risques liés à la solidité de l'ouvrage et à la sécurité des personnes)

BE retenu BTP Consultant – Montant devis : 4 850 € HT

- **Un bureau d'étude pour la mission Coordination de Sécurité et de Protection de la Santé,** (Le Coordonnateur SPS intervient donc sur les chantiers de bâtiment et de travaux publics pour gérer la co-activité des entreprises sur le plan de la sécurité. Il intervient à la demande du maître d'ouvrage en phases de conception et de réalisation.)

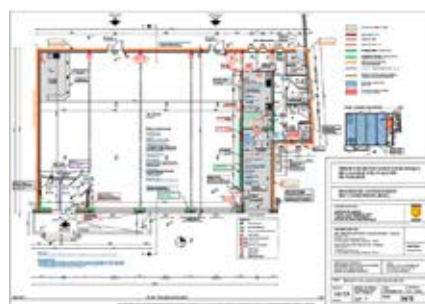
BE retenu ELYFEC – Montant devis : 1 960 € HT

- **Un bureau d'étude pour le Diagnostic structure métallique et préconisations projet,** (Afin de voir si le bâtiment sera apte à recevoir le nouveau faux plafond et l'isolation ainsi que les différents équipements de chauffage.)

BE retenu RMAEC – Montant devis : 1 730 € HT

Cette dernière étude a conclu qu'il fallait renforcer les pannes et les portiques de la structure métallique de la salle polyvalente.

Coût de ce renforcement 23 670 € HT.



Coût estimé des travaux des travaux :

Rénovation thermique + sécurité incendie (Estimat° Archi.) :	241 550 € HT
Accessibilité (Estimat° Archi.) :	6 500 € HT
Renforcement structure métallique	23 670 € HT
MONTANT TOTAL INVESTISSEMENT	272 834 € HT



Le reste à charge pour la commune après récupération de la TVA serait de près de 70 000 €.

Coût prévisionnel de l'opération :
272 834 € HT, soit 327 401 € TTC

Subventions demandées :

- État DSIL, 84 286 €
- État DETR, 33 500 €
- Région Occitanie, 46 357 €
- Département de l'Ariège, 24 929 €
- SDE09, 29 500 €

Récupération TVA estimée : 53 707 €

Coût prévisionnel pour la commune :
71 622 €, avec possibilité de faire appel à des C2E pour faire encore baisser le coût.

Plan de financement des travaux :

État - DSIL 2021(Déjà Notifié)	84 286 €
État - DETR 2023 Bâtiment Public	30 500 €
État - DETR 2023 Accessibilité	3 000 €
Région - Engagement pour la transition énergétique (Déjà Notifié)	46 357 €
SDE09 - Rénovation énergétique des bâtiments publics (Déjà Notifié)	29 500 €
CD09 - Rénovation énergétique bâtiments publics (Déjà Notifié)	8 429 €
Département - FDAL 2023	16 500 €
TOTAL AIDES PARTENAIRES	202 072 €
FINANCEMENT COMMUNE	70 762 €
TOTAL	272 834 €

**CHANGEMENT DU CHAUFFAGE ECOLE-MAIRIE-CANTINE-CLAE**

Dans une démarche d'économie de l'énergie, le Conseil Municipal de la commune de Sabarat sur proposition de la commission travaux a décidé de changer le chauffage à la mairie, à l'école, au CLAE et à la cantine.

En effet, les radiateurs à la mairie, à l'école, au CLAE et à la cantine sont vétustes et consommateurs d'énergie.

Il est proposé de le remplacer par un système de chauffage par pompe à chaleur air /air plus moderne et ayant donc une consommation énergétique moindre.

Du chauffage en hiver, du rafraîchissement en été. Grâce à son mode de fonctionnement, la pompe à chaleur air/air réversible pourra agir pour le confort de nos têtes blondes en toutes saisons. Ainsi, en été, le mode de fonctionnement s'inverse pour prélever l'air chaud à l'intérieur du logement et diffuser, à la place, de l'air frais permettant de réduire la température intérieure dans les périodes de fortes chaleurs.

Coût prévisionnel de l'opération :
11 674,88 € HT, soit 14 009,86 € TTC

Subventions demandées :

- État DETR, 5 838 €
- Département de l'Ariège FDAL, 3 502 €

Récupération TVA estimée :

2 298,17 €

Coût prévisionnel pour la commune :

2 371,19 €





La vie communale

Changement horaire éclairage public à partir du 1^{er} janvier 2023

Pour le village :

- du 1^{er} juin au 31 août : coupure de minuit au lever du jour (pas de rallumage) ;
- du 1^{er} septembre au 31 mai : coupure de 23h00 à 6h00.

Pour les fermes ou écarts du village :

- sur toute l'année coupure de 23h00 à 6h00.

Pour l'église :

- sur toute l'année : coupure à 23h00 au lever du jour (pas de rallumage).

L'éclairage public restera allumé toute la nuit pour le village :

- les nuits du vendredi au samedi, du samedi au dimanche et du dimanche au lundi du week-end du dernier dimanche du mois de juillet pour la fête locale annuelle,
- pour les fêtes de fin d'année du 24 décembre de l'année N au 2 janvier de l'année N+1.



Pour tout évènement exceptionnel, et après demande auprès de la mairie, l'éclairage public pourra être **maintenu tout ou partie de la nuit** sur la zone du village de Sabarat de façon manuelle. La demande devra parvenir à la mairie pour étude au moins 8 jours avant la date de la manifestation.

Chats errants

Pour la **troisième année consécutive**, la mairie de Sabarat a mené avec l'aide de l'Association Cosette et le soutien financier de la Fondation Brigitte Bardot, une nouvelle campagne de stérilisation des chats errants sur la commune.

La municipalité remercie très chaleureusement ces 2 associations pour toute l'aide qu'elles nous ont apportée. 10 chats (5 mâles et 5 femelles) ont ainsi été **stérilisés et remis sur site**.

Malgré ces campagnes successives sur notre village, la population féline n'est pas en décroissance et ceci est dommageable quant au bien être de ces animaux !

La commune de Sabarat désireuse de faire face à ses responsabilités et après concertation avec l'association Cosette afin d'éclaircir les modalités de trappage des chats errants, remettra en place **en 2023 une nouvelle campagne de stérilisation**.



Mise en place bacs jaunes

Pour accompagner les usagers dans les **nouveaux gestes de tri** avec l'extension des consignes à l'ensemble des emballages, le SMECTOM du Plantaurel a équipé les foyers en **bacs individuels à couvercle jaune**. Pour les personnes qui ne peuvent être équipées de Bacs Jaunes, faute de place chez elles, elles devront amener leurs emballages dans un **Récup emballage** (même système que pour le verre et les papiers) qui sera situé place du Coustou. L'objectif de cette opération est de poursuivre l'effort engagé pour réduire les tonnages de déchets enfouis dans notre ISDND (Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux) de MANSES.

À partir du 9 janvier 2023, les collectes des emballages se fera par bacs

individuels à couvercle jaune et plus par sacs jaunes. Les tournées seront effectuées par intermittence :

- les poubelles jaunes (emballages) le mardi des semaines paires (bac à sortir le lundi soir),
- les poubelles noires (ordures ménagères résiduelles) le jeudi des semaines paires (bac à sortir le mercredi soir).

RAPPEL :

Les BACS de collectes des ordures ménagères ne doivent pas être stationnés sur la voie publique : il faut **les sortir la veille au soir du passage de la collecte** et les re-renter chez vous après le passage du SMECTOM. De plus, il est interdit de déposer des sacs en dehors des bacs.

SABARAT

Jours de collecte à partir
du 9 janvier 2023

BAC JAUNE	BAC GRIS
Emballages	Ordures ménagères résiduelles
	
MARDI Semaines paires	JEUDI Semaines paires

Votre bac n'est pas plein ? Sortez-le au prochain passage !
 Vos bacs doivent être sortis uniquement la veille du jour de la collecte, en bordure de voie publique et rentrés dans votre propriété dans les meilleurs délais.



La vie associative

Du côté du comité des fêtes...

À la suite de l'Assemblée générale en novembre 2021, **Amandine Lendomer et Sabrina Massat** sont venues rejoindre la petite équipe du comité. Gilles Castany, quand à lui, a décidé de prendre un peu de recul.

La première animation proposée par le comité fut **une journée intergénération** le dimanche 22 mai afin de se retrouver après la crise Covid. Le RDV avait été fixé à 9h la salle du Langoust. Au programme **randonnée circuit les 3 communes** : une boucle partant du temple de Sabarat, avec une rapide montée afin de rejoindre la crête. Descente sur le village des Bordes et retour par les bords de la rivière... Félicitations aux plus jeunes, Anaïs et Léa 5 ans, qui ont bien marché ! À l'arrivée à la salle, le comité a offert l'apéritif, puis nous avons pu déguster les mets de chacun autour d'une auberge espagnole. L'après-midi, s'est continuée par des olympiades. Tout le monde a gagné **une médaille en chocolat** réalisée par Morgane. Ce fut une très belle journée dans la bonne humeur. Ce fut dommage qu'il y ait eu peu de participants.

Fin juillet, le village s'est animé avec les traditionnelles **festivités de la Sainte-Anne** : avec des repas, des manèges, des animations, de la bonne musique, de la joie de vivre et de la convivialité.

Cette année la météo a été sympa, après un doute vendredi matin, le soleil s'est imposé et nous a permis de pouvoir rester à l'Ario pour la **traditionnelle mounjetado** accompagnée par les bandas « la band'a toni » qui ont su mettre l'ambiance.

Samedi, **Max le magicien** a fait briller les yeux des enfants et la **batucada** a su nous faire voyager au Brésil durant la saucisse au mètre. La disco **Euphoria** a su également nous faire danser jusqu'au bout de la nuit!

Malheureusement, par arrêté préfectoral nous n'avons pas pu tirer le feu d'artifice à notre grand regret...

La fête s'est terminée le dimanche soir à l'issue de **l'apéritif offert aux villageois**.

Magnolia la présidente ainsi que toute l'équipe du comité, tenons à remercier :

- **les villageois** qui nous reçoivent lors de la traditionnelle collecte et surtout d'être là au rdv, ceux qui nous donnent un coup de main, le moindre petit geste est toujours très appréciable...
- **les amis**, sur qui nous pouvons compter en cas de coup dur et cette année ce fut encore le cas
- **la municipalité** pour les aides (prêt du mobilier, de la salle, pour l'aide financière et administrative etc...)
- **les employés de mairie**, Edwige et Sandrine pour toutes les demandes et arrêtés nécessaires et surtout un grand merci à Thierry qui nous rend beaucoup de services avant, pendant et après les 3 jours de fêtes .
- **les forains**, pour leur présence, car une fête sans eux, ce ne serait pas pareil...

Vous avez pu vous apercevoir durant ces trois jours de fête que nous n'étions pas nombreux... seulement 7... **7 bénévoles** dont 6 filles : Marie, Lucie, Morgane, Sabrina, Amandine et 1 garçon : Vincent, ce n'est clairement pas

assez ... nous travaillons tous et malgré tout, nous arrivons à nous libérer du temps pour préparer et organiser la fête, mais c'est très compliqué.

Heureusement nous avons eu de l'aide ...

- **Côté buvette**, William et Jean-Philippe, avec David en renfort
- **Côté gastronomique**, Édith, Perrine, Patricia, Nathalie et Edwige pour la préparation de la mounge, Christophe, Laurent et Nathalie qui ont fait cuire de la saucisse toute l'après-midi !
- **Côté polyvalent**, Hugo et tous ses copains : Jaouen, Enzo et Maxime, qui se sont fait embaucher tout le week-end malgré eux, à mettre et enlever les tables, les chaises et à servir la mounjetado et même se retrouver à servir en buvette. Merci à Luc, Laura, Jules, Elie et Nathan également. Fabien et son père pour le transfert et le montage du podium.

Toutefois c'est de plus en plus dur...

Nous n'avons pas pu proposer le réveillon de la Saint Sylvestre car la salle du Langoust était en travaux.

Et maintenant, que va-t-il se passer ?

- **Assemblée générale** mi-janvier
- **Carnaval/loto** mais nous restons dépendants de la salle du Langoust
- **La fête** : le dernier week-end de juillet 2023



Observatoire Astronomique de Sabarat

L'association de l'**Observatoire de Sabarat** rassemble de bénévoles amateurs et passionnés d'astronomie. Depuis sa création elle s'est fixée comme objectif principal de **développer l'astronomie auprès de tous les publics**.

L'association comprend une quarantaine de membres bénévoles et depuis 2021 un salarié qualifié (M. Yannick LAMOTTE) pour les animations, les stages et les manifestations publiques.

Grace à l'engagement de ses bénévoles et de son animateur salarié, l'association a pu en 2022 organiser :

- **13 soirées publiques** assurées par les bénévoles de l'association, et 34 soirées publiques gérées par notre animateur salarié. Ce qui nous a permis de faire connaître l'astronomie à plus de 750 personnes. L'accès à nos soirées est limité à 35 personnes et uniquement sur réservation. A propos de ces soirées publiques il faut souligner l'engagement des bénévoles, de l'animateur et de l'Office du Tourisme du Mas-d'Azil. Les soirées ont permis une progression de plus de 50 % par rapport à 2021.
- **73 animations** (écoles, collèges, centres de loisirs, centres touristiques, après-midi famille, Escape Game) ont également été réalisées par notre animateur, soit une augmentation de plus de 55% des animations.
- **5 stages « Petite Ourse »** ont permis à 40 enfants de 8 à 14 ans de découvrir l'astronomie. C'est une nouvelle activité de l'association qui a pu se concrétiser grâce à notre salarié.

- **1 stage d'initiation à l'astronomie** de 3 jours pour 10 adultes (à partir de 14 ans) a pu se dérouler avec de grandes difficultés de logistique (hébergement et restauration qui n'existe pas dans l'environnement immédiat).

En 2022 nous avons poursuivi les **travaux de mise aux normes** de nos installations pour mieux accueillir le public et en 2023 nous souhaitons pouvoir **poursuivre les travaux d'amélioration du grand télescope et de sa coupole** (qui a plus de 30 ans) dont l'entretien nécessite toute notre attention.

Le point noir pour notre association se situe sur l'accès à l'observatoire dont la route devient dangereuse en raison de l'effondrement de certaines parties de la voie. Bien sûr le fonctionnement de l'Association et de son observatoire demande l'engagement de ses membres mais aussi le soutien des collectivités locales car rien n'est entièrement possible sans leur aide.

Pour 2023 nous allons **poursuivre toutes ces activités** pour mieux faire connaître l'astronomie au public, et faire que l'**unique Observatoire de Sabarat en Ariège** soit connu dans tout le département et la région. Notre site Internet annonce régulièrement toutes nos activités : www.observatoire-sabarat.com

VOIE LACTÉE
À L'OBSERVATOIRE
DE SABARAT



Saharat Olympic Club

Au vu des intempéries de 2022 (forte chaleur), le comité de pétanque n'a pas organisé d'activités.

Le feu de la St Jean a dû être annulé sur décret préfectoral et la journée pétanque avec repas fut annulée pour forte chaleur.

L'assemblée générale pour la saison 2023 devrait se dérouler fin décembre. Les bilans moral et financier seront abordés ainsi que le renouvellement du bureau suivis des questions diverses.

Nous vous informerons de la date de l'assemblée générale.

À bientôt
Le bureau

Association A M C : meilleurs vœux

Ci joint notre programme de nos activités sportives pour l'année écoulée... auxquelles a participé le jeune **Bastien Pouymirol de Pamiers**.

05-06 mars

- Commissaire au trial vintage international de Lastours, Aude

27-28-29 mars

- Roulage sur le circuit de vitesse Barcelone, Espagne

18-19 juillet

- Roulage sur le circuit de vitesse Le Mans, Sarthe

22-23-24 Août

- Sortie tourisme Altafulla club liaison TCMM, Espagne

10 septembre

- Commissaire trial régional de St Denis, Aude

18-19-20-21 octobre

- Roulage sur le circuit de vitesse Aragon, Espagne

Nous avons eu également la surprise d'un très sympathique article sur la dépêche du midi...

Au plaisir, JM Milhorat, Président A M C

Pêche électrique et travaux d'entretien sur l'Arize à Saharat

Le jeudi 20 octobre 2022 a eu lieu à Saharat sur la portion du nokill une **pêche électrique** avec l'aide de plusieurs personnes de l'AAPPMA et du président du Goujon de l'Arize Monsieur Jean-Pierre HAUTBERT ainsi que du vice président Monsieur Joseph PUIGCERNAL afin de réaliser des **travaux d'entretien de la rivière Arize**.

Cette pêche a permis le **comptage et le recensement de plusieurs espèces** de poissons qui ont été relâchés plus en aval.

Ces travaux étaient programmés par M. Gervais, technicien de rivière au SMBVA.





Les activités de l'école

Vernissage du projet graffiti

Le jeudi 30 juin a eu lieu dans la cour de l'école de Sabarat, le vernissage des œuvres réalisées tout au long du projet graffiti.

Ce projet a été **soutenu et financé par la DRAC Occitanie et Léo Lagrange Sud Ouest** dans le cadre de la formation à la médiation culturelle.

Ces ateliers ont été menés par l'animateur Nicolas et le graffeur José AGUERO avec la participation des élèves des Bordes Sur Arize et de Sabarat.



Les échos de l'école

Cette année à l'école, nous travaillons (évidemment!) mais nous sommes aussi allés visiter la **grotte de Niaux** et le parc de la préhistoire à Tarascon.

En octobre, pour mieux connaître les arbres de notre village, nous avons fait des **balades botaniques** : on a observé, classé, identifié... et réalisé des sets de table avec les empreintes de feuilles! Nous avons aussi **rempoté des plantes**, chaque matin un enfant est chargé de s'en occuper en classe.



Nous avons appris **des chants ainsi que la flûte à bec** et avons fait deux concerts aux Bordes sur Arize : lors du marché de Noël et à l'école devant les autres classes.



Vendredi 16 décembre, **nous avons cuisiné toute la matinée** et avons organisé un petit-goûter-concert dans la classe. Il y avait du monde et il n'est plus rien resté! Que de gourmands!

Cette année, nous participons à l'USEP (Union Sportive des Ecoles Primaires), **4 rencontres sont prévues** dans l'année. La première a eu lieu en décembre au Mas d'Azil autour de jeux coopératifs, c'était super!

Au printemps, nous ferons du **théâtre**... Préparez-vous à venir nous voir sur les planches prochainement!

À bientôt!

Les enfants de l'école de Sabarat et leur maîtresse Patricia PONS

